

DROITS DE L'ENFANT ET ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE : QUELLES RESPONSABILITES PARTAGEES DANS LA CITE ?

Frédéric Jésus*

***RESUME** - Affirmer que l'accueil du jeune enfant est l'affaire de tous signifie aujourd'hui que tous les adultes de son proche environnement s'accordent à reconnaître en lui bien moins un objet fragile à sauvegarder et à protéger des maladies qu'un sujet à respecter et à guider précocement vers son épanouissement, sa socialisation et sa future émancipation. C'est pourquoi l'accueil des jeunes enfants dans la cité est de plus en plus indissociable de celui de leurs parents, de leur accompagnement s'il y a lieu, mais aussi de leur participation à la définition, notamment au plan local, de politiques ambitieuses et cohérentes en ces domaines. L'objectif de cette mobilisation partagée des parents, des professionnels et des décideurs politiques est la constitution progressive de territoires de vie globalement accueillants et bienveillants à l'égard des jeunes enfants et de leurs familles. Cet objectif, qui requiert des méthodologies d'évaluation et d'action à la fois ouvertes et rigoureuses, fait de la qualité de l'accueil du jeune enfant et du respect concret de ses droits un levier essentiel du développement social local.*

L'accueil de la petite enfance est l'affaire de tous

En tous temps et en tous lieux, la naissance d'un enfant constitue un événement public aussi bien que privé. Chaque enfant est en effet le dépositaire de toutes les histoires qui convergent vers les désirs, parfois obscurs, auxquels il doit la vie. Il est aussi perçu comme porteur de l'avenir de sa famille en même temps qu'il préfigure à son échelle celui de la société dans son ensemble. Ces convictions-là peuvent se forger, se partager et s'exprimer dans les mois, les semaines et les jours qui précèdent sa naissance. Les acteurs et les témoins de celle-ci s'attachent ensuite à transcrire ensemble dans l'accueil qu'ils réservent au nouveau-né les représentations qu'ils se font de sa place et de son devenir.

L'attente, l'arrivée et l'installation d'un enfant dans la société humaine sont donc l'affaire de tous et pas seulement de ses parents. L'homme se distingue des autres espèces animales par le fait que ses petits sont, à leur naissance, particulièrement fragiles, immatures et dépendants. Il s'en distingue aussi, et surtout, par le fait que le talent requis pour les guider vers l'autonomie est culturellement construit bien plus que naturellement donné. L'apprentissage des premiers pas et des premiers mots détermine les processus d'humanisation et de socialisation. Mais sa réussite s'inscrit dans le contexte d'une double dépendance : celle du petit à ses parents (ou à ceux qui prennent soin personnellement de lui) et, dans une autre mesure, celle de ceux-ci à leur environnement. La reconnaissance de cette contingence est le premier jalon du chemin qui relie les pratiques privées et spontanées assumées par les familles aux politiques publiques et délibérées mises en œuvre par les institutions. Elle conditionne ce qu'il est désormais convenu d'appeler " l'accueil de

* Chargé de mission " enfance-familles " - Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de Paris

la petite enfance ”. Les dispositifs déployés à cette enseigne reflètent une volonté d'engagement solidaire de la collectivité auprès de femmes et d'hommes qui, lorsqu'ils deviennent ou redeviennent parents, éprouvent le plus souvent, au-delà des congratulations rituelles, le besoin d'être entourés et confortés sur la durée.

C'est pourquoi il ne suffit pas, sous nos cieux républicains, d'affirmer que “ les hommes naissent libres et égaux en droit ”. Tout parent franchissant le seuil d'une mairie française pour y inscrire son enfant sur les registres de l'état civil forme le vœu que le mot de “ fraternité ”, qui jouxte ceux de “ liberté ” et d’“ égalité ” au fronton de l'édifice municipal, puisse se déchiffrer autrement que comme une abstraite ou désuète déclaration d'intention. Il en va de même du parent suisse persuadé de la nécessaire coexistence du “ un pour tous ” et du “ tous pour un ”.

Il y a lieu de se réjouir d'un projet républicain qui se propose d'accueillir chaque enfant comme un futur citoyen doté d'emblée de droits généraux et même, depuis la Convention de 1989 des Nations Unies, de droits liés à son âge. La logique qui s'en déduit, et selon laquelle l'ensemble des droits reconnus à l'enfant préfigure ses devoirs ultérieurs, suppose néanmoins que ce projet soit, dans l'immédiat, doté de relais à la hauteur de l'ambition initiale. Aussi est-ce à ceux qui l'incarnent en première ligne, et tout particulièrement aux élus municipaux, qu'il revient politiquement de promouvoir et de diffuser une culture favorisant la responsabilité collective en matière d'accueil, institutionnel ou non, de la petite enfance. Il leur revient plus particulièrement, pour fédérer sur le territoire de leur commune tous les moyens - humains, administratifs, matériels et financiers - correspondant à cet objectif, de s'assurer tant du concours actif des institutions publiques, parapubliques et privées concernées que de celui des parents eux-mêmes.

Toutefois, et depuis un tiers de siècle environ, les chercheurs les plus influents dans les domaines de la psychologie et de l'éducation des jeunes enfants se montrent souvent ambivalents à l'égard de ces préoccupations politiques. Sans s'inscrire explicitement à rebours des approches et des institutions collectives, nombre d'entre eux en détournent les parents ou les incitent à adopter des attitudes consuméristes. Ce faisant, ils viennent abonder les systèmes de valeurs individualistes des nouvelles classes dominantes. Leurs travaux ont en revanche judicieusement contribué à substituer au concept de “ garde ”, d'obéissance historiquement sécuritaire et hygiéniste, celui d’“ accueil ”, qui redimensionne les champs de la sécurité et de l'hygiène tout en répondant à de nouvelles préoccupations sociales et familiales.

Parce qu'il n'est plus guère exposé, dans les pays riches, aux risques vitaux de la périnatalité et des maladies infectieuses, le jeune enfant est en effet de moins en moins considéré comme un objet fragile dont les besoins sanitaires devraient être prioritairement satisfaits. Sa survie est largement garantie, mais il est devenu d'autant plus et autrement précieux que, toujours dans les pays riches, il se fait démographiquement plus rare. Aussi est-il de plus en plus perçu comme un sujet dont, à ce titre, les rythmes spécifiques, les caractéristiques personnelles, les demandes affectives et les désirs émergents doivent être très tôt reconnus et pris en compte au sein de son univers relationnel. L'accueil de la petite enfance intègre donc désormais l'ensemble des conditions permettant d'assurer non seulement la sécurité physique des enfants de moins de six ans, mais plus encore leur sécurité psychique, leur épanouissement individuel, leur ouverture aux relations sociales, leur éveil culturel et, peu à peu, la préparation de leur scolarisation.

De tels objectifs semblent, parfois, vouloir amener les enfants à se développer et à s'affirmer individuellement dans un environnement collectif perçu comme précocement concurrentiel. Une telle

aspiration n'exprimerait pourtant que très médiocrement l'esprit et la lettre de la Convention internationale des droits de l'enfant. Le fait est qu'elle semble aujourd'hui plus répandue dans les classes sociales moyennes et supérieures que dans les classes populaires. Chez ces dernières, l'ambition éducative se vit plus souvent au présent ; et, quand bien même le souci de l'avenir y est à juste titre puissant, elle s'avère d'abord soucieuse de ce qui peut concilier en temps réel la gestion des contraintes familiales quotidiennes et la satisfaction des besoins essentiels et immédiats du jeune enfant puis, si possible, l'espoir placé en sa future émancipation.

De l'accueil des jeunes enfants à l'accueil de leurs parents

Les conceptions actuelles de l'accueil de la petite enfance ont placé le curseur des normes qualitatives sur un axe désormais plus psycho-éducatif que médico-social. L'emprise du discours hygiéniste et du pouvoir médical sur les conditions, l'organisation et l'évaluation de cet accueil est loin de s'être pour autant définitivement relâchée. Elle continue à se manifester sous des configurations plus ou moins remaniées auxquelles les décideurs politiques locaux restent diversement sensibles mais qui peuvent influencer, entre autres avis techniques, les représentations qu'ils se font de la place et du rôle des parents, en difficulté ou non, en ce domaine.

Il ne serait pas raisonnable, cependant, de faire reposer sur la responsabilité des seuls parents les exigences qualitatives de l'accueil de leurs jeunes enfants sous prétexte qu'ils sont les premiers et les principaux acteurs de leur vie relationnelle. Cantonnés à ce registre exclusif, les parents seraient aussitôt stigmatisés et culpabilisés en cas d'échec. Ils seraient enjointés à se soumettre à des protocoles de guidance psycho-socio-éducative individuelle décrétés sans interpellation concomitante des responsabilités économiques, institutionnelles ou politiques en jeu. Quel sens, par exemple, peut revêtir l'orientation vers une consultation de pédopsychiatrie d'un bébé insomniaque ou anorexique dont la mère subit des horaires éclatés dans le supermarché qui l'emploie comme caissière, dont le père travaille alternativement en équipe de jour et en équipe de nuit dans une entreprise de sous-traitance, dont les grands-parents résident à 300 kilomètres, et dont la crèche, qui ferme en toutes circonstances à 18h30, ou le domicile de l'assistante maternelle ne sont pas correctement desservis par les transports en commun ?

Sauf à s'enfermer dans l'impasse d'une psychologisation outrancière, il convient donc plutôt de réfléchir aux questions qui se posent et aux solutions qui se cherchent aux marges des nouveaux modèles de référence de l'"accueil de la petite enfance". Comment encourager et accompagner la responsabilisation de parents que leurs difficultés individuelles, familiales, sociales, économiques, éducatives ou psychologiques confinent à l'isolement, puis à la solitude voire au désespoir, mais qui sont soumis par ailleurs à l'injonction morale de prendre correctement soin de leurs jeunes enfants et de veiller à leur bien-être et à leur épanouissement ? Comment prendre en considération les pratiques de puériculture de familles migrantes plus soucieuses de l'intégration communautaire de leur bébé que de l'assomption précoce de sa personnalité individuelle, et ceci sans disqualifier ces pratiques ni les idéaliser aveuglément ni les contraindre à la clandestinité ? Sachant que la culpabilité est rarement de bon conseil, comment protéger des influences délétères de celle-ci les parents dont les contraintes horaires de travail sont dénoncées comme préjudiciables aux besoins et aux rythmes essentiels de leur enfant par certains professionnels — tout du moins par ceux qui, étant les plus diplômés et les mieux payés, sont eux-mêmes préservés de telles contraintes ? Etc.

Une société qui se veut accueillante à l'égard des jeunes enfants, et donc respectueuse de leurs droits essentiels, doit pour commencer se montrer accueillante et respectueuse à l'égard de leurs parents. C'est à ce double niveau qu'il convient d'activer et de mettre en pratique les valeurs tant de solidarité collective et institutionnelle - celle dont les pouvoirs publics, nationaux et locaux, doivent se porter garants – que de solidarité citoyenne et de proximité - celle dont les réseaux d'habitants, de professionnels et d'acteurs associatifs peuvent être des vecteurs.

Il faut partir du principe, assez simple au demeurant, que les parents sont les mieux placés pour attester et expliquer les joies et les soucis, les espoirs et les tensions, les contraintes et les opportunités, qui accompagnent la construction et l'exercice de la parentalité. Par " parents ", on doit entendre ici chaque parent mais aussi tous les parents, hommes et femmes, y compris ceux qui ne s'expriment pas facilement ou pas spontanément, surtout à des professionnels, et surtout si ceux-ci ne se donnent pas les moyens d'aller à la rencontre de leur expression.

La notion de proximité, affective et territoriale, est ici essentielle. Écouter et consulter les parents, afin de se prémunir de la tentation de dire à leur place ou de décider sans eux, est d'abord et logiquement l'affaire des proches : famille élargie, voisins et amis pour ce qui est des besoins intimes ; professionnels et associations dits " de terrain ", voire élus locaux, pour ce qui est des besoins sociaux. À ce stade, l'accueil des parents de jeunes enfants consiste surtout à les accompagner sur le chemin de leurs capacités à devenir parents et à le rester ; puis à reconnaître, respecter et soutenir leurs responsabilités à déterminer le tracé de ce chemin, et ceci malgré les obstacles de départ ou rencontrés, voire même en s'appuyant sur ces obstacles pour les aider à mieux les franchir.

La mobilisation des parents, de leurs proches et des professionnels de l'enfance et de la famille postés à leurs côtés ne peut cependant à elle seule lever tous les obstacles. Pour indispensables qu'elles soient, l'empathie et la qualité psychologique de l'écoute doivent aussi s'inscrire dans un projet politique, à la fois local et global, susceptible de donner aux composantes de l'accueil de la petite enfance des perspectives concrètes à la hauteur des enjeux sociaux et sociétaux aujourd'hui perceptibles. De ce point de vue, il n'y a pas un mot à retrancher à l'appel à un " changement de regard sur l'accueil de la petite enfance " formulé, en France, par la " Commission petite enfance " de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (UNIOPSS) dans le cadre des travaux préparatoires de la Conférence de la famille de juin 1999 :

"Le développement d'équipements et de services de proximité pour les familles ayant de jeunes enfants comporte des enjeux fondamentaux tant au plan économique que social. Concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale est une nécessité pour la plupart des familles ; pour les familles en difficulté (familles monoparentales ou en recherche d'insertion professionnelle), c'est une condition sine qua non de leur insertion dans les activités économiques ou sociales. Ces lieux d'accueil des jeunes enfants font partie des activités structurantes pour le développement local : maintien de populations jeunes et de l'équilibre démographique sur le territoire, levier de solidarités de proximité. (...) L'arrivée d'un enfant, si elle ne se fait pas dans un contexte trop difficile, est un moment particulièrement fécond de mobilisation du désir des parents pour tisser des relations solides avec un enfant et aussi avec son environnement. Il est important de souligner que ce domaine a été ces dernières années un important creuset de la vie

associative marquée notamment par un engagement bénévole des familles. (...) Si des mesures en faveur de plus de cohérence sont encore à construire au niveau national, le développement et l'adaptation des réponses aux besoins des familles doivent s'appuyer sur l'engagement et la coordination des acteurs et des actions au niveau local."

La nécessaire formulation de projets locaux et globaux d'accueil de la petite enfance

Du fait de la récente extension du concept d' " accueil de la petite enfance ", la mobilisation locale est donc aujourd'hui fortement relégitimée. D'une part, cet accueil n'est pas l'affaire des seuls parents ; il invite aussi les élus, les institutions, les professionnels, les associations et les habitants de tous âges à se sentir plus que jamais concernés par ses objectifs, sa pertinence, sa qualité, ses adaptations et par les moyens qui lui sont consacrés. D'autre part, les services et les établissements ne peuvent plus rester centrés sur les seuls enfants ; ils doivent aussi reconnaître aux parents la place et le rôle actif qui leur reviennent pour pouvoir s'impliquer, sur un mode participatif et non pas consumériste, dans la définition des besoins puis des projets d'accueil, tant individuels que collectifs.

Il n'est certes pas question de nier l'importance des politiques nationales sur les conditions de développement, d'accessibilité et d'amélioration des différents dispositifs d'accueil. Ces politiques s'expriment, en France tout du moins, à travers l'adoption et les évolutions d'une série de normes légales et réglementaires, les réformes des prestations familiales et collectives, les soutiens à l'emploi à domicile, les mesures fiscales particulières, les incitations à l'investissement des collectivités locales, l'aménagement du temps de travail des parents et des professionnels, etc.

Il n'en reste pas moins que le niveau local de la décision publique est déterminant pour ajuster au mieux les réponses aux besoins et aux attentes exprimés ou perçus. Ceux-ci, et les demandes qui en résultent, dépendent en effet de paramètres qui doivent être mesurés et appréciés sinon à la loupe, du moins d'assez près : structure socio-démographique de la population ; tailles, formes, compositions et modes de vie des familles ; contexte économique et marché local de l'emploi, offrant par exemple en priorité des emplois à temps partiel ou des activités à horaires décalés ; contraintes de trajets domicile/travail et modes de transport ; densité et dynamisme de la vie associative locale ; connaissance par les services, notamment sociaux, des principales difficultés affectant les familles ; etc.

Mieux encore, et de l'avis même des maires, quelles que soient leurs sensibilités ou la taille de leurs communes, si la petite enfance est un moment important de la vie de l'enfant, elle n'est qu'un moment parmi d'autres. À leurs yeux, l'approche du quotidien de l'enfant doit également intégrer, sans les dissocier de son environnement, le temps qu'il passe dans sa famille, à l'école, au sein d'activités culturelles et sportives, et même dans la rue. Cette approche, pour être cohérente, doit donc aborder globalement l'ensemble des lieux et des temps de vie de l'enfant, tout en s'articulant aux réalités familiales et sociales qui se manifestent autour de lui.

L'accueil de la petite enfance comme levier du développement social local

Plus on les examine et plus on les met en perspective, et plus les enjeux de l'accueil de la petite enfance viennent à la fois élargir et approfondir la perception que l'on a de leur participation à des questions touchant l'aménagement des territoires et l'animation de la vie sociale en leur sein. Ce constat est loin d'être théorique. Qu'elles se concrétisent dans les communes et les groupements intercommunaux des zones rurales ou dans les grandes villes, les tendances les plus prometteuses actuellement observées en matière de politiques d'accueil de la petite enfance reposent sur l'émergence de véritables politiques territoriales concertées. Leurs principales caractéristiques les rapprochent manifestement de celles qui président aux dynamiques de développement social local. Elles s'efforcent en effet de mobiliser l'ensemble des dispositifs en présence et d'organiser le partenariat des acteurs publics, associatifs et privés. Elles font appel, pour cela, à la consultation des parents, des intervenants qualifiés et des bénévoles motivés, et à la reconnaissance assumée des besoins, des manques et des attentes des uns et des autres ; mais elles s'appuient aussi sur la mise en commun de leurs ressources spécifiques et sur l'articulation pragmatique des contraintes et des opportunités locales.

Les politiques locales ainsi conçues s'attachent tout d'abord, pour chercher à les satisfaire, à évaluer des besoins de base : faire "garder" les petits enfants qui ne peuvent pas l'être par leurs parents ou au sein de leur famille élargie. Elles s'emploient à cet effet sinon à accroître quantitativement les réponses institutionnelles, du moins à les diversifier, les adapter et les coordonner. Au fil de ces premières étapes, et selon les modalités et la nature des choix effectués, elles auront peut-être réussi à enclencher dans le même temps une dynamique favorable, par extension, à la constitution de territoires globalement accueillants et bienveillants à l'égard de l'ensemble des enfants et des familles qui y vivent et s'en partagent la vie quotidienne. Ainsi des objectifs explicitement confiés aux services et aux établissements au titre de la qualité de l'accueil des jeunes enfants et de leurs parents en auront-ils progressivement débordé le strict périmètre pour devenir les références générales de l'ensemble de la population et de ses mandataires, institutionnels et politiques.

Si les parents ont été soigneusement associés à l'identification locale des besoins et des attentes en matière de "garde", il se peut alors qu'ils le soient de nouveau pour ce qui concerne la définition, l'organisation et le fonctionnement des dispositifs institutionnels qui y répondent, au moyen par exemple de la mise en place de "conseils d'établissement". Une acception étendue et pérenne de la démocratie participative dans la cité pourra dès lors les amener à souhaiter être tout autant associés aux décisions concernant les autres composantes de l'accueil, au sens large, de leurs jeunes enfants puis, au fil du temps, de celui de leurs enfants grandissants – et peut-être même d'autres enfants que les leurs.

Cette démarche, à la fois locale et globale, constitutive d'une véritable dynamique de développement social, potentiellement porteuse d'initiatives solidaires de promotion et de soutien de la parentalité, ne saurait s'improviser pour autant. Elle nécessite que soient réunies, au préalable et tout au long de son déploiement, une série de conditions stratégiques, méthodologiques et éthiques permettant de partir d'une connaissance partagée de l'état des lieux pour aboutir à un pilotage non moins partagé de son évolution.

Du " diagnostic local partagé " à l'élaboration de réponses programmées avec les parents et les professionnels

La phase, essentiellement stratégique, du “ diagnostic local partagé ” est la première concrétisation de la mobilisation territoriale ci-dessus évoquée. Éclairée au préalable par un bilan quantitatif de l'existant, elle se doit d'être ensuite particulièrement minutieuse et exhaustive, et se donner les moyens de l'être. Relevant de l'initiative du (ou des) maire(s) concerné(s), elle comporte deux étapes, combinant observations et consultations, qui doivent déboucher sur une troisième étape, d'analyses et de propositions.

La première étape consiste à identifier et à consulter l'ensemble des acteurs institutionnels locaux en contact avec des enfants de moins de 6 ans et avec leurs parents. Ils sont en effet détenteurs de fragments de connaissance sur les réalités, les besoins et les attentes de ces familles ainsi que sur le degré de pertinence et d'adéquation des réponses locales existantes. La mise en commun des connaissances, aussi partielles soient-elles, de ces acteurs préfigure leur mobilisation attendue en faveur de la conception et de la mise en œuvre d'un projet territorial. Elle est de nature à susciter leur participation aux actions en lesquelles il pourra se décomposer. Les acteurs du “ diagnostic partagé ” sont bien souvent ceux du projet qui s'en déduit. Aussi, et dès cette étape, importera-t-il que le(s) maire(s) impliqué(s) dans une telle commande politique indique(nt) s'il(s) entend(ent) en rester à une logique de gestion classique des services et des établissements, ou s'orienter vers une logique de pilotage plus stratégique d'un projet plus global.

La deuxième étape, qui peut être menée en même temps que la précédente, est celle de la consultation de l'ensemble des parents concernés par une politique locale d'accueil de la petite enfance. Ils sont en effet particulièrement bien placés, du fait de leur “ expertise ” spécifique, pour faire savoir dans quelles mesures leur commune et le territoire de leur vie familiale, sociale et professionnelle se montrent accueillants et bientraitants envers leurs jeunes enfants, ou ne le sont pas assez. Il faut donc pouvoir recueillir les avis et les propositions tant des parents dont les enfants sont déjà accueillis dans des dispositifs institutionnels ou par des assistantes maternelles libérales que ceux des parents dont les enfants sont “ gardés ” à domicile, par la famille élargie ou par le voisinage. Les diverses procédures mobilisées à cette étape devront bénéficier de méthodologies appropriées, exigeantes et parfois atypiques, et ne pas négliger de prévoir la restitution aux parents de l'analyse globale de leurs points de vue.

Ainsi la participation de l'ensemble des familles et des professionnels concernés à l'établissement d'un “ diagnostic local partagé ” aura-t-elle permis à la Ville et à ses partenaires institutionnels de compléter et de préciser la connaissance des principaux besoins et attentes locaux. La troisième étape consistera à en guider l'analyse de façon à ce que leur prise en considération et leur satisfaction, aux différents niveaux territoriaux où ils ont été constatés, puissent constituer les objectifs de résultats d'un projet local et global d'accueil de la petite enfance. Il est fondamentalement éthique, on l'a dit, que ce projet continue à rendre les parents et les professionnels acteurs de la conception, de la mise en œuvre mais aussi de l'évaluation des composantes en lesquelles il est appelé à se décliner. Deux types de besoins et d'attentes auront en effet pu se manifester, auxquels deux types de réponses pourront être proposées qui ne sauraient être élaborées sans associer les parents et les professionnels à l'appréciation permanente de leur pertinence.

On aura tout d'abord identifié des besoins et des attentes objectifs, qui reflèteront vraisemblablement les caractéristiques socio-démographiques et économiques dominantes de la population en général, et de celle des parents de jeunes enfants en particulier. En observer l'actualité ainsi que les évolutions prévisibles sur plusieurs années va permettre de programmer ici l'extension, ailleurs la reconversion, dans tous les cas la diversification, l'assouplissement et la coordination de l'offre, bref son adaptation et chaque fois que possible

la recherche de réponses innovantes. Il ne faudra pas perdre de vue, tout au long de ce processus évolutif et dynamique, la référence essentielle à la qualité de l'accueil. Celle-ci doit rester déterminée, en toutes circonstances, par des critères centrés sur les droits de chaque enfant à voir respectés tant sa sécurité et ses rythmes propres que la construction de sa vie affective et de son ouverture relationnelle. Il faudra en d'autres termes veiller à ne pas laisser s'installer, au titre de l'adaptation et de l'innovation, un dispositif d'accueil à double niveau composé d'un côté de services soucieux de souscrire à des normes de qualité et de l'autre de services moins exigeants et assurant un accueil " au rabais " .

D'autre part, ce sont aussi des besoins et des attentes plus subjectifs qui, à l'issue du " diagnostic partagé ", devront pouvoir être pris en considération. Parce qu'elles s'adressent d'abord à qui les suscite et les recueille, toutes les demandes relatives aux jeunes enfants et aux circonstances de leur bien-être et de leur éducation ne peuvent être assimilées à des besoins structurels, ni être exclusivement traduits en termes d'établissements, de bâtiments, de " guichets ". Ces demandes appellent souvent des réponses relationnelles visant à promouvoir et à soutenir la découverte, l'expérience et l'exercice des fonctions parentales, et pas seulement des réponses institutionnelles visant à dispenser des " modes de garde " — même si les parents d'enfants bénéficiant de ces structures peuvent aussi être amenés à formuler des demandes relationnelles auprès des professionnels qu'ils y rencontrent. Des parents faisant état de leurs inquiétudes et de leur vulnérabilité requièrent des approches innovantes et décloisonnées. Ces approches font appel à des compétences et à des postures que les acteurs du " diagnostic local partagé " sont invités à rechercher entre eux, c'est-à-dire entre professionnels et parents, et à concevoir à une échelle non seulement individuelle ou familiale, mais aussi collective.

Parce qu'il est de plus en plus perçu par tous comme déterminant pour l'avenir de la société, l'accueil de la petite enfance constitue — avec la promotion des solidarités inter-générationnelles et la lutte contre les isolements et les exclusions de toutes causes et de tous ordres — un des vecteurs les plus prometteurs des dynamiques de développement social local. Partant de la volonté de prendre en compte, sous l'égide des élus locaux, toutes les réalités sociales du territoire en même temps que les perspectives de coopération de l'ensemble de ses ressources, institutionnelles ou non, ces dynamiques font de la participation des parents à la définition des politiques publiques un levier essentiel du " mieux vivre ensemble ". Elles contribuent aussi à garantir, dès aujourd'hui et pour demain, le respect des droits des enfants, à construire et — selon les termes d'Hannah Arendt — à " garder intact leur pouvoir de renouveler le monde " et à faire battre le cœur des villes au même rythme que le cœur de l'enfance.

FRÉDÉRIC JÉSU

ARTICLE

2003 - Droits de l'enfant et accueil de la petite enfance - Quelles responsabilités partagées dans la cité

Licence (CC BY -NC-ND)



Vous êtes autorisé à publier, partager, distribuer gratuitement l'œuvre de l'auteur.

Dans la mesure du possible vous devez donner le nom de l'auteur. Vous n'êtes pas autorisé à vendre, louer, reproduire, adapter, modifier, transformer ou faire tout autre usage.

Courriel de l'auteur : contact@frederic-iesu.net

Site officiel de l'auteur : <https://www.frederic-iesu.net>

© Copyright-France tous droits réservés 2020-2021

Paris, 2020

ISBN 979-10-394-0436-5